

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

⇒ **ORDRE DU JOUR :**

⇒ **Communauté d'Agglomération d'Epinal :**

- Procès-Verbal de transfert entre la Commune et CAE Budget Eau Régie

⇒ **Budget communal :**

- Décision modificative n° 2 - budget communal

⇒ **Questions diverses**

Convocation adressée le : 15 décembre 2020

Présents : MMES Bernadette MARQUIS et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et Pierre VISSA.

Absents : Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Dominique AZIER  
M. Laurent VOIRY donne procuration à Mme Bernadette MARQUIS

Secrétaire : M. Dominique AZIER

Avant de débiter la réunion du Conseil Municipal, Mme le Maire donne des explications suite à la réunion avec les représentants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal des services EAU – ASSAINISSEMENT pour évoquer ensemble le transfert des résultats de la trésorerie.

Minute de silence en hommage à l'assassinat de Samuel PATY

N° DCM 59/2020	<b><u>PROCES-VERBAL DE TRANSFERT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAE</u></b> <b><u>BUDGET EAU REGIE</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de procès-verbal de transfert concernant le budget « Eau REGIE » de la Communauté d'Agglomération d'Epinal portant sur le transfert d'actif, le transfert des emprunts, les résultats et solde de la trésorerie.

Mme le Maire précise que le Conseil Communautaire a décidé de reconduire comme il l'avait fait en 2019 pour la compétence « assainissement » à une répartition à part égale entre la CAE et les communes concernées.

Pour cela, un procès-verbal de transfert doit être signé entre les deux parties.

Il concerne :

- Les résultats et partage de solde de la trésorerie :

Les opérations comptables se traduiraient par l'encaissement d'une somme de 30 602.70 € représentant 50% l'excédent de la section de fonctionnement et le reversement à la CAE d'une somme de 22 451.40 € représentant 50 % du déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les termes du procès-verbal de transfert proposé par les services de la CAE

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le dit procès-verbal.

**CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération à M. le Président de la CAE.

*Suite à la réunion avec les représentants de la CAE des services EAU – ASSAINISSEMENT, Mme le maire informe de la mise en place de l'harmonisation des tarifs sur 15 ans : une incidence très relative sur les tarifs actuels.*

N° DCM 60/2020	<b><u>BUDGET COMMUNE 2020</u></b> <b><u>DECISION MODIFICATIVE N° 2</u></b>	
-------------------	---	--

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante, suite à la signature du procès-verbal de transfert entre la commune et la CAE Budget Eau REGIE.

Il y a lieu de réajuster le budget Commune, ceci se traduisant par les écritures suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses 023 Virement à la section d'investissement ..... + 22 451.40 €

Recette 778 Autres produits exceptionnels : ..... + 30 602.70 €

Section d'investissement

Dépenses 1068 Excédent de fonctionnement : ..... - 22 451.40 €

Recettes 021 Virement de la section de fonctionnement Frais:... + 22 451.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTTE** la décision modificative n° 2.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Extension d'éclairage public rue des rapps (Commission Travaux)

La date retenue pour une réunion avec le Syndicat d'Electricité des Vosges (SDEV) et le bureau d'étude Electricité des Hautes Vosges (EHV) sera le 15 janvier 201 à 14 H 00, trois points y seront abordés :

- pré-piquetage pour les travaux d'extension de l'éclairage public rue des Rappes (en présence du maître d'œuvre Energie Hautes Vosges),
- extension et modernisation de l'éclairage public hameau de Perrey et rue d'Oncourt,
- étude de raccordement du lotissement privé rue du pré Anoux.

Une convocation sera envoyée.

Intention d'aliéner

Mme le Maire informe de la vente de l'immeuble consort CONTAL situé au 82 Place de l'Église  
Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

AMV88

Mme le Maire informe de la campagne de recrutement d'adjoints de sécurité (ADS). Cette démarche s'adresse aux potentiels candidats âgés de 18 et 29 ans de nationalité française.

Photocopieur mairie

Mme le Maire informe que le contrat du copieur arrive à échéance le 30 mars 2021, le nouveau contrat est acté à compter du 22 décembre 2020 pour 5 ans avec les spécificités suivantes :  
Contrat globale 588, 00 € H.T. sur la base de 1 000 copies en noir et blanc et 800 copies couleurs par mois)  
L'installation du nouveau copieur aura lieu début janvier.  
Il se pose la question sur la reprise ou pas de l'ancien photocopieur.

Association pour la sauvegarde du site de Virine

Mme le Maire informe du courrier reçu ce jour du président de l'association informant de ne pas pouvoir organiser l'Assemblée Générale de l'Association au vue de la situation sanitaire. Le nouveau bureau sera formé ultérieurement.

Distribution de la Newsletter et tract du Député

Mme le Maire informe qu'il y a un bon retour sur la Newsletter.  
Une discussion a été engagé au sujet de la distribution de la lettre d'information du Député au sein du conseil municipal. Il serait intéressant de se rapprocher des communes environnantes pour savoir comment cette distribution est effectuée. Il serait aussi opportun de rencontrer M. le Député et son entourage par rapport à cette distribution.

Forêt communale

En présence de M. Anthony LANGEVIN, le tirage pour le bois des affouagistes a eu lieu ce jour (4 personnes concernées), l'accès à la parcelle 10 aura lieu quand l'entreprise TIHAY aura fini l'abattage et la mise en sécurité des arbres.

L'offre de l'entreprise CALOT de Châtel sur Moselle concernant les parcelles 1,4,5 et 6 pour un montant de 3 817,50 € H.T est validée, représentant 693 m<sup>3</sup> de feuillus divers (réalisation de plaquettes)

Réunion du SCOT

M. Anthony LANGEVIN nous informe que lors de la dernière réunion du SCOT il a été procédé à la désignation de deux vice-présidentes.

- Délibération prise pour la continuité de l'expérimentation Bimby 2021/2022

- Manœuvre Pompier

M. Anthony LANGEVIN a sollicité une manœuvre de pompier dans le village sur la thématique accident en forêt.

-Démarcheurs :

Mme le Maire souhaite que les démarcheurs à domicile avertissent la mairie.

- Subvention travaux de rénovation du bâtiment Mairie

Suite à un contact avec l'ALEC un dossier de subvention portant sur les travaux de rénovation du bâtiment Mairie a été déposé (prime CEE prévision entre 2 800 € et 3 200 € H.T.)

-Radar pédagogique

M. Julien POTHIER informe qu'il a sollicité les services de la DDT pour le prêt d'un radar pédagogique (Prévision fin d'année 2021), le lieu d'implantation reste à définir.

Séance levée à 21 H 20